

# **Commission Forêt – Terrains – Environnement**

*Séance du 21 avril 2016 – 18 h00*

Présents : Monsieur Cédric PIERREL, Madame Fabienne BLAISON, Monsieur Yannick PIQUEE, Monsieur Michaël ROHR, Monsieur Jérôme GRAVIER.

Excusés : Monsieur Didier HOUOT (procuration à Monsieur PIQUEE), Monsieur Michel DIDIER, Monsieur Arthur BRAUN (procuration à Monsieur PIERREL), Monsieur Gilbert LAMBOLEZ, Madame Patricia HANTZ.

Absents : Monsieur Cyrille VIOLLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémi DECOMBE.

Ordre du jour :

- Nouvelles au sujet de M. BEILL ;
- Nouvelles au sujet de M. ROULOT ;
- Nouvelles au sujet du Garage Robert ;
- Nouvelles au sujet du terrain AN576 ;
- Achat de terrain canal des breux proposition de M. GROSJEAN ;
- Demande d'achat de terrain de M. Eric LEGROS ;
- Demande d'achat de terrain de M. Pascal MATHIEU.

## **1°) Nouvelles au sujet de M. BEILL :**

M. BEILL avait émis le souhait d'acheter un petit terrain communal d'aisance route de Remiremont. Le conseil municipal avait autorisé l'achat en 2014 mais elle n'a pas encore eu lieu vu des coûts de géomètre et de notaire trop onéreux. L'acheteur attend la réforme sur le notariat qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2016 avant d'acheter la parcelle.

## **2°) Nouvelles au sujet de M. ROULOT :**

La proposition de vente a été acceptée par M. ROULOT, le dossier est en instance chez Me Millet et sera finalisé en même temps que l'échange de terrains. Pour l'échange de terrains, les plans ont été renvoyés chez le géomètre et la procédure doit intégrer l'accord des copropriétaires avant passage chez le notaire. Les frais de notaire et de géomètre sont mis à la charge du demandeur.

## **3°) Nouvelles au sujet du Garage Robert :**

La proposition faite par le conseil départemental des VOSGES s'élève à 0,30 € du m<sup>2</sup>. La visite du géomètre a été faite à faire pour le bornage en deux parcelles distinctes : une pour le garage et une pour la Commune. Les plans sont en attente pour validation en conseil municipal puis constitution d'un Bail Emphytéotique Administratif.

## **4°) Nouvelles au sujet du terrain AN576 :**

Après rencontre avec les propriétaires voisins de ce terrain, une nouvelle proposition tarifaire devrait être faite prochainement visant à baisser le prix à 15€/m<sup>2</sup> hormis une petite parcelle à 20€/m<sup>2</sup>. En effet, les terrains comportant des réseaux importants, il convenait de revoir le prix à la baisse. Un

courrier sera adressé aux propriétaires qui auront une dizaine de jours pour donner leur accord écrit. Les frais de géomètre sont à la charge de la Commune et ceux de notaire à la charge des acheteurs.

**5°) Achat de terrain canal des breux proposition de M. GROSJEAN :**

Lors d'une venue en mairie le 26 mai 2015, M. GROSJEAN a informé s'occuper d'une succession. La vente de sa maison est actée. La commune ayant déjà acquis une partie du canal des breux en 2001 à titre gracieux, M. GROSJEAN propose à la Commune de racheter les parcelles restantes (AB 199, AB 201 et AB 439) à l'euro symbolique, frais de notaire/géomètre à la charge de la Commune. La commission du 25 février a proposé d'ajourner la question afin d'aller sur les lieux et de prendre les renseignements cadastraux sur les propriétaires voisins. A l'unanimité, il est proposé de refuser cette proposition mais de mettre en relation le vendeur avec le propriétaire des parcelles voisines qui devrait trouver un intérêt dans cet achat. Les deux personnes concernées seront donc mis en relation.

**6°) Demande d'achat de terrain de M. Eric LEGROS :**

Monsieur Eric LEGROS, directeur du camping intercommunal, souhaite acheter la parcelle AN 481 (5 589m<sup>2</sup>) afin d'y implanter un projet d'activité de loisirs et de détente en lien avec le camping. L'avis des domaines estime ce terrain à 85 000,00 € en raison de sa superficie importante.

Eu égard au potentiel de construction intéressant en ces lieux, il est décidé à l'unanimité de ne vendre qu'un maximum de 2 000m<sup>2</sup> au prix de 40€/m<sup>2</sup> à l'extrême OUEST de la parcelle. Le reste de la surface serait alors conservé par la Commune et éventuellement proposé pour des maisons d'habitation. L'investisseur devra également exposer son projet précisément. Les frais de notaire et de géomètre seront mis à la charge du demandeur. Une proposition écrite parviendra prochainement.

**7°) Demande d'achat de terrain de M. Pascal MATHIEU :**

Monsieur MATHIEU a fait une demande pour acheter la parcelle n°AL 137 d'une surface de 15 ares estimée par le service des domaines à 400,00 €. Son potentiel de construction est inexistant pour le moment dans la mesure où les lieux sont classés en zone Agricole (A) et non Urbanisable (U) donc non-constructible. Il est proposé et accepté à l'unanimité de refuser la vente mais de procéder à un échange de terrains partiel entre le terrain demandé et la parcelle AL359 (qui appartient au demandeur) de façon à constituer deux bandes de terrains relativement homogènes. Les frais de notaire et de géomètre seront mis à la charge du demandeur. Une proposition écrite parviendra prochainement.

**8°) Questions diverses :**

Aucune question diverse n'est abordée en séance.

La séance est levée à 19h15. La prochaine commission aura lieu en mai ou juin 2016.

Fait à VAGNEY, le 25 avril 2016  
L'adjoint chargé de l'environnement,  
des terrains,  
de la forêt et de la sécurité



**Cédric PIERREL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Cédric Pierrel", written over a horizontal line.